

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPTIGEST PATRIMOINE
ISIN (Part P) : FR0010733261

L'OPCM est non-coordonné et soumis au droit français.

Société de gestion : OPTIGESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence suivant :

50% de l'indice Morgan Stanley Composite Index AC World (Eur) et 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities (Eur).

OPTIGEST PATRIMOINE est un OPCVM « diversifié » qui est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé :

- de 0 à 60% en direct ou via des OPCVM en actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques ;
- de 0 à 100% en direct ou via des OPCVM en obligations et autres titres de créances français et internationaux. La notation de ces produits est au minimum de qualité moyenne inférieure (Baa3 chez Moody's et/ou BBB- chez Standard & Poor's et Fitch), les titres spéculatifs représentant un maximum de 20%. La répartition dette privée/ dette publique est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) comprise entre -5 et 10.

Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Le FCP peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux et/ou de change. Le FCP n'a pas vocation à être surexposé.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi de bourse ouvré, ou si ce jour est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture du marché français, le jour ouvré précédent.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, avant 11h30. Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi avant 11h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé
---	---	---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition à des actions internationales, notamment de petites et moyennes capitalisations, échangées sur des marchés dont les standards peuvent s'écarter des normes connues sur les marchés développés. Cette note trouve également son explication dans le fait que le fonds peut intervenir sur des titres de dettes dits spéculatifs.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec

un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs.

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

L'OPCVM peut être soumis au risque de défaut d'un émetteur, ce risque pouvant affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est lié aux investissements en actions de petites capitalisations, en titres dits de haut rendement et aux interventions sur les pays émergents :

Il traduit notamment, le risque de l'OPCVM à ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements, notamment si le gestionnaire de l'OPCVM est dans l'incapacité de vendre rapidement ses positions dans des conditions satisfaisantes.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des Investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	2,29% de l'actif net
----------------	----------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

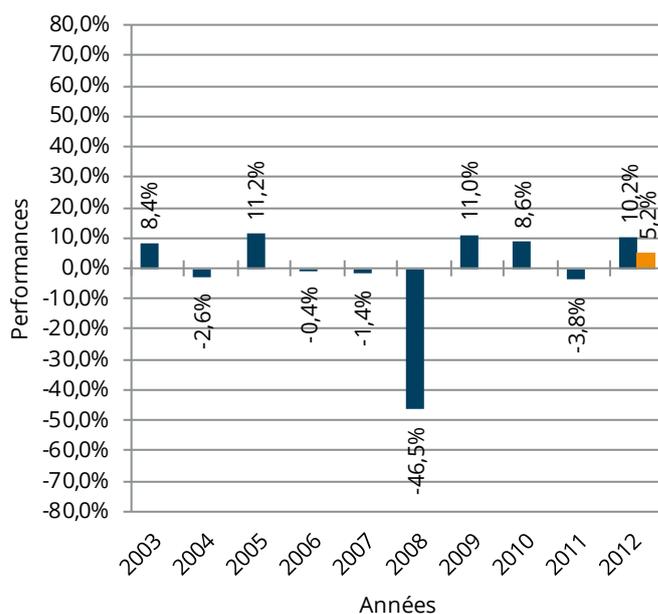
Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2012.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.



■ OPTIGEST PATRIMOINE Part P ■ INDICATEUR DE REFERENCE

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part P de OPTIGEST PATRIMOINE a été créée en 2001.

Les performances ont été calculées en EUR.

Jusqu'au 19 décembre 2011, l'OPCVM ne présentait aucun indicateur de référence. A compter de cette date, l'OPCVM a modifié sa stratégie d'investissement et son profil de risque et introduit l'indicateur de référence suivant : 50% de l'indice Morgan Stanley Composite Index AC World (Eur) et 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities (Eur).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE MARTIN MAUREL

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'ensemble des catégories de parts : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de OPTIGESTION - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, ainsi que par Email : cpages@optigestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition par OPTIGESTION. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce

sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de OPTIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Catégories de parts : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OPTIGESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/04/2013.

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OPTIGEST PATRIMOINE
ISIN (Part I) : FR0011170133

L'OPCM est non-coordonné et soumis au droit français.

Société de gestion : OPTIGESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à l'indicateur de référence suivant :

50% de l'indice Morgan Stanley Composite Index AC World (Eur) et 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities (Eur).

OPTIGEST PATRIMOINE est un OPCVM « diversifié » qui est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le portefeuille de l'OPCVM est exposé :

- de 0 à 60% en direct ou via des OPCVM en actions françaises ou internationales de toutes tailles, tous secteurs et de toutes zones géographiques ;
- de 0 à 100% en direct ou via des OPCVM en obligations et autres titres de créances français et internationaux. La notation de ces produits est au minimum de qualité moyenne inférieure (Baa3 chez Moody's et/ou BBB- chez Standard & Poor's et Fitch), les titres spéculatifs représentant un maximum de 20%. La répartition dette privée/ dette publique est à la discrétion du gérant. Le fonds est géré dans une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt (variation du prix d'un emprunt en fonction de la variation de 1% des taux d'intérêt) comprise entre -5 et 10.

Le FCP est exposé au risque de change à hauteur de 100% de l'actif net.

Le FCP peut utiliser des instruments dérivés afin de couvrir le portefeuille aux risques actions, de taux et/ou de change. Le FCP n'a pas vocation à être surexposé.

La valeur liquidative est calculée chaque vendredi de bourse ouvré, ou si ce jour est un jour férié légal en France ou un jour de fermeture du marché français, le jour ouvré précédent.

L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande chaque jour d'établissement de la valeur liquidative, avant 11h30. Les demandes de rachat sont centralisées chaque vendredi avant 11h30 et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

L'OPCVM réinvestit ses revenus.

Recommandation : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 3 ans.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible rendement potentiellement plus faible	1	2	3	4	5	6	7	A risque plus élevé rendement potentiellement plus élevé
---	---	---	---	---	---	---	---	---

L'OPCVM se situe actuellement au niveau « 6 » de l'indicateur synthétique de risque, du fait de son exposition à des actions internationales, notamment de petites et moyennes capitalisations, échangées sur des marchés dont les standards peuvent s'écarter des normes connues sur les marchés développés. Cette note trouve également son explication dans le fait que le fonds peut intervenir sur des titres de dettes dits spéculatifs.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

Risques importants non pris en compte par cet indicateur :

Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. L'OPCVM pourra être exposé au risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments financiers à terme conclus de gré à gré avec

un établissement de crédit. L'OPCVM est donc exposé au risque que l'un de ces établissements de crédit ne puisse honorer ses engagements au titre de ces opérations. La valeur liquidative est susceptible de connaître une variation élevée du fait des instruments financiers qui composent son portefeuille. Ainsi, la performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs.

Risque de crédit : Le risque de crédit peut s'avérer important lorsqu'une part significative des investissements est réalisée dans des titres de créances.

L'OPCVM peut être soumis au risque de défaut d'un émetteur, ce risque pouvant affecter une obligation individuellement, ou l'ensemble du portefeuille en cas de dégradation généralisée des spreads de crédit.

Risque de liquidité : Le risque de liquidité est lié aux investissements en actions de petites capitalisations, en titres dits de haut rendement et aux interventions sur les pays émergents :

Il traduit notamment, le risque de l'OPCVM à ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements, notamment si le gestionnaire de l'OPCVM est dans l'incapacité de vendre rapidement ses positions dans des conditions satisfaisantes.

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution. Ces frais réduisent la croissance potentielle des Investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	4,50%
Frais de sortie	Néant

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, vous pouvez donc payer moins. Vous pouvez obtenir de votre conseil ou de votre distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants	1,42% de l'actif net
----------------	----------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

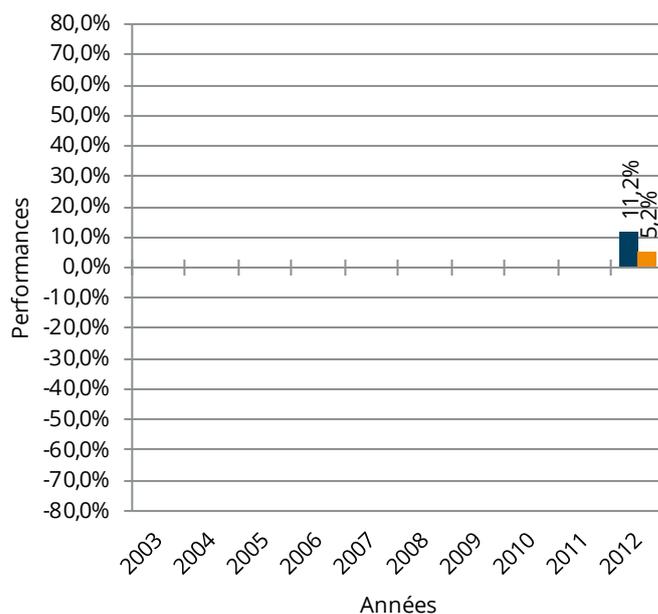
Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent clos au 31 décembre 2012.

Les frais courants ne comprennent pas :

- les commissions de surperformance
- les frais d'intermédiation, à l'exception des frais d'entrée et de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre OPCVM.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre.

Pour chaque exercice, le rapport annuel de l'OPCVM donnera le montant exact des frais encourus et le présent document d'information clé pour l'investisseur sera mis à jour.



■ OPTIGEST PATRIMOINE Part I ■ INDICATEUR DE REFERENCE

Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.

Le calcul des performances présentées tient compte de l'ensemble des frais et commissions.

La part I de OPTIGEST PATRIMOINE a été créée en 2011.

Les performances ont été calculées en EUR.

Jusqu'au 19 décembre 2011, l'OPCVM ne présentait aucun indicateur de référence. A compter de cette date, l'OPCVM a modifié sa stratégie d'investissement et son profil de risque et introduit l'indicateur de référence suivant : 50% de l'indice Morgan Stanley Composite Index AC World (Eur) et 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities (Eur).

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE MARTIN MAUREL

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'ensemble des catégories de parts : de plus amples informations sur l'OPCVM, copie de son prospectus, de son dernier rapport annuel et de tout document semestriel ultérieur, rédigés en français, et les modalités de souscription et rachat, sont disponibles gratuitement auprès de OPTIGESTION - 39, avenue Pierre 1er de Serbie - 75008 PARIS, ainsi que par Email : cpages@optigestion.com.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : la valeur liquidative est tenue à disposition par OPTIGESTION. Elle est communiquée à toute personne qui en fait la demande.

Fiscalité : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts d'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce

sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Nous attirons votre attention sur le fait que la législation fiscale de l'État membre d'origine de l'OPCVM peut avoir une incidence sur la situation fiscale personnelle de l'investisseur.

La responsabilité de OPTIGESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Catégories de parts : cet OPCVM est constitué d'autres types de parts.

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

OPTIGESTION est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers. Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 18/04/2013.

NOTE DETAILLEE

I – Caractéristiques Générales**1. Forme de l'OPCVM :**

- **Dénomination :** OPTIGEST PATRIMOINE
- **Forme juridique de l'OPCVM et état membre :** Fonds commun de placement de droit français
- **Date de création et durée d'existence prévue :** FCP créée le 8 juin 2001 pour une durée de 99 ans
- **Synthèse de l'offre de gestion :**

Parts	Code ISIN	Affectation des revenus	Devises de libellé	Souscription initiale minimale	Souscription ultérieure minimale	Souscripteurs concernés
P	FR0010733261	Capitalisation	Euro	1 part	1/10 000 ^{èmes} part	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées à des investisseurs privés
I	FR0011170133	Capitalisation	Euro	1 part	1/10 000 ^{èmes} part	Tous souscripteurs, plus particulièrement destinées à des investisseurs institutionnels

- **Indication du lieu où l'on peut se procurer le dernier rapport annuel et le dernier état périodique :**

Les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

OPTIGESTION
39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS

E-mail : cpages@optigestion.com

2. Acteurs :

- **Société de gestion :**

OPTIGESTION Société anonyme, siège social 39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie - 75008 PARIS
Société de gestion de portefeuille agréée par la commission des opérations de bourse le 24 janvier 1997 sous le n° GP-90002

- **Dépositaire et conservateurs :**

BANQUE MARTIN MAUREL Société anonyme, siège social : 43, rue Grignan 13006 MARSEILLE
Établissement de crédit agréé par le CECEI

- **Commissaires aux comptes :**

PwC Sellam représenté par Frédéric Sellam
Siège social : 63, rue de Villiers – 92908 Neuilly-sur-Seine Cedex

- **Commercialisateur :**

OPTIGESTION

- **Délégués :**

La gestion administrative et comptable a été déléguée auprès de :
MARTIN MAUREL GESTION société à Conseil de Surveillance et Directoire 43, rue Grignan 13006 MARSEILLE
Société de gestion de portefeuille agréée par la commission des opérations de bourse le 30 septembre 1997 sous le n° GP-97103

- **Conseillers :** Néant

II – Modalités de fonctionnement

1. Caractéristiques générales :

➤ **Caractéristiques des parts ou actions :**

Nature du droit attaché à la catégorie de part : chaque part donne droit, dans la copropriété de l'actif et dans le partage des résultats, à une part proportionnelle à la fraction d'actif qu'elle représente.

Modalités de tenue du passif : La tenue du passif est assurée par le dépositaire, la BANQUE MARTIN MAUREL.

Droits de vote : Aucun droit de vote n'est attaché aux parts. Les décisions de vote sont prises par la société de gestion. Le document présentant les conditions dans lesquelles la société de gestion exerce ses droits de vote peut être consulté au siège de la société de gestion ou demandé par courrier à l'adresse de celle-ci.

Décimalisation des parts : Les parts peuvent être fractionnées en dix-millièmes dénommées fractions de parts.

➤ **Date de clôture de l'exercice comptable :** Dernier jour de bourse du mois de décembre.

➤ **Indication sur le régime fiscal :**

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'impôt sur les sociétés et les distributions ou les plus ou moins values sont imposables entre les mains de ses porteurs.

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par les OPCVM, ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM, dépend de la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM.

En cas de doute sur sa situation fiscale, il est recommandé au porteur de s'adresser à un conseiller spécialisé.

2. Dispositions particulières :

- . **Code ISIN :** Parts P : FR0010733261
Parts I : FR0011170133
- . **Classification :** Diversifié
- . **OPCVM d'OPCVM :** Jusqu'à 100 % de l'actif net.
- . **Objectif de gestion :**

La gestion vise à obtenir une performance supérieure à son indicateur de référence tel que décrit ci-dessous.

. **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence retenu est composé à 50% de l'indice Morgan Stanley Composite Index AC World (Eur) et à 50% de l'indice Citigroup WGBI All Maturities (Eur). L'indicateur est rebalancé annuellement.

Cet indice composite ne définit pas de manière restrictive l'univers d'investissement ou l'allocation d'actifs, mais permet à l'investisseur de qualifier la performance et le profil de risque qu'il peut attendre lorsqu'il investit dans le fonds.

L'indice MSCI AC World Index est calculé en devises locales (chaque pays est valorisé dans sa devise) et coupons non réinvestis par Morgan Stanley Capital Investment (code Bloomberg : MSELACWF) et converti en euros. Cet indice recoupe environ 45 indices de pays différents dont 24 de pays développés et 21 de pays émergents (données au 31 décembre 2010).

L'indice Citigroup WGBI All Maturities Eur est calculé en euros et coupons non réinvestis par Citigroup (code Bloomberg : SBWGEU). Cet indice est représentatif des emprunts obligataires libellés en euros d'émetteurs internationaux d'obligations.

. Stratégie d'investissement :

1. Stratégies utilisées

Le fonds est géré de manière discrétionnaire avec une politique active d'allocation d'actifs investis en valeurs internationales.

Le gestionnaire analyse les critères macro-économiques afin de déterminer l'allocation d'actifs. Sa stratégie d'investissement consiste à partir du général pour atteindre le particulier. L'objectif prioritaire est de sélectionner les classes d'actifs (actions, obligations, dérivés, liquidités) puis les pays, les secteurs et enfin les valeurs.

La sensibilité globale de la partie du portefeuille investie en produits et instruments de taux d'intérêt peut s'écarter sensiblement de celle de l'indicateur de référence. La fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt à l'intérieur de laquelle le FCP est géré est comprise entre -5 et 10.

Cette méthode conduit à une gestion concentrée : Tout en respectant la réglementation en matière de plafonds d'investissement par émetteur, le fonds concentre ses positions sur un nombre limité d'actifs liquides susceptibles de profiter des évolutions macro-économiques anticipées.

La pondération relative des marchés, la diversification, et la gestion équilibrée (entendues habituellement par des quantités d'obligations, d'actions, dérivés et de liquidités) ne fondent les objectifs préalables à la gestion. La réactivité face aux marchés est privilégiée. Le choix des valeurs mobilières ne sera, sauf dans le cadre des restrictions réglementaires en vigueur, limité ni sur le plan géographique, ni quant aux types de valeurs ou d'instruments, ni quant aux devises en lesquelles elles sont exprimées.

La politique de placement, et plus spécialement l'allocation géographique des investissements et le choix des devises en lesquelles ils sont exprimés, seront déterminés par le gestionnaire du fonds commun de placement d'après la conjoncture politique, économique, financière et monétaire internationale du moment.

2. Les actifs (hors dérivés)

- Actions :

La gestion de la poche actions effectuée en lignes directes s'appuie sur une analyse fondamentale effectuée en interne qui permet notamment au gérant d'effectuer des prises de positions sur une sélection de valeurs, en adéquation avec les objectifs de gestion.

Le Fonds sera exposé au maximum à 60% de l'actif net en actions et autres titres donnant ou pouvant donner accès, directement ou indirectement, au capital ou aux droits de vote.

Le Fonds pourra être investi dans des actions et titres assimilés admis à la négociation sur les marchés de la zone euro et/ou internationaux (hors zone euro), y compris sur les marchés émergents, et sur tous secteurs.

- . La part action exposée sur les marchés émergents ne pourra excéder 30% de l'actif net du fonds
- . La part des actions détenues en direct et dont la capitalisation boursière est inférieure à 5 milliards d'€ au moment de la constitution de la position, ne pourra excéder 12% de l'actif net du fonds.

- Obligations et titres de créances négociables :

Titres de créances et instruments du marché monétaire : Investissement de l'actif du fonds commun de placement entre 0% et 100%.

Il s'agit d'obligations et autres titres de créances français et internationaux de toutes sensibilités, notations, durations et zones géographiques confondues (y compris les pays émergents à hauteur de 30% maximum de l'actif). La répartition dette privée/dette publique n'est pas limitée et peut évoluer dans le temps.

Les obligations convertibles ou à warrants donnant droit à des actions sont limitées à 20% du portefeuille.

En règle générale, les émetteurs retenus sont tous « Investment Grade » et bénéficient d'une notation minimum Baa3 chez Moody's et/ou BBB- chez Standard & Poor's et Fitch. Toutefois le fonds pourra détenir des obligations dites « High Yield » bénéficiant d'une notation inférieure ou égale à « Ba1 » chez Moody's et « BB+ » chez Standard & Poor's et Fitch ou non notées à hauteur de 20% maximum de l'actif net. En cas d'absence de notation de l'émission et de l'émetteur, la société de gestion se réserve le droit d'attribuer en interne une notation (« Investment Grade » ou « High Yield »).

Dans le cadre d'une évolution défavorable des marchés d'actions ou d'anticipations pessimistes à partir de l'analyse macro-économique internationale, le fonds commun de placement pourra être investi dans des obligations à court terme et d'autres placements à court terme notamment les dépôts à vue ou à terme et les certificats de dépôt. Ces investissements auront comme objectif principal d'accroître la liquidité et de réduire la volatilité du portefeuille. Dans cette optique les actifs du fonds commun de placement peuvent être investis au minimum à 0% de l'actif net en actions.

En raison des circonstances et à titre de couverture, le fonds commun de placement pourra donc être investi à 100% en produits monétaires.

- Parts ou actions d'OPCVM :

Le fonds commun de placement se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 100 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM français coordonnés et européens coordonnés; et jusqu'à hauteur de 30% maximum de l'actif du Fonds, en parts ou actions d'OPCVM français non coordonnés, en parts ou actions d'OPC ou de fonds d'investissement répondant aux conditions réglementaires de surveillance des Autorités de Tutelle, de protection des porteurs, de publication de rapports semestriels et annuels et d'investissement limités à 10% en OPC ou en OPCVM.

Ces investissements seront réalisés, d'une part dans le cadre de la conformité à l'objectif de gestion de OPTIGEST PATRIMOINE et d'autre part dans le cadre de la gestion de la trésorerie. Les stratégies d'investissement de ces OPCVM ou de fonds d'investissement devront être compatibles avec celles du fonds. Le Fonds pourra notamment investir en Trackers à hauteur de 100% de son actif, offrant une exposition aux marchés d'actions internationaux et aux obligations, simples ou convertibles de tous pays y compris émergents, toutes notations voire sans notation, tous secteurs ou indexées sur un indice d'inflation.

Les OPCVM offrant une exposition principale aux marchés d'actions des pays émergents représenteront au plus 30% du portefeuille.

Les OPCVM offrant une exposition principale à des obligations à haut rendement (« high yield ») représenteront au plus 20% du portefeuille.

Les OPCVM offrant une exposition principale aux marchés obligataires des pays émergents représenteront au plus 30% du portefeuille.

Ces OPCVM et fonds d'investissement peuvent être gérés ou non par la société de gestion ou une société liée.

3. Les instruments dérivés

Dans un but de couverture du portefeuille, l'OPCVM pourra intervenir de manière ponctuelle sur des instruments financiers à terme ferme ou conditionnels, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés ou de gré à gré, afin d'assurer :

- la couverture générale du portefeuille contre les risques du marché,
- la couverture partielle de certaines classes d'actifs détenues contre les risques actions, de taux ou de change,

Ces opérations seront effectuées dans la limite maximum d'une fois l'actif de l'OPCVM.

Le FCP peut aussi intervenir sur des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés français et étrangers ou de gré à gré (pensions, change à terme, prêt et emprunt de titres, swaps de taux, d'indices, marchés des futures et options sur actions, taux, devises ou indices) afin de poursuivre son objectif de gestion (gestion discrétionnaire). Il couvre son portefeuille sur des secteurs d'activités, zones géographiques, devises, taux, actions, titres et valeurs assimilés, indices.

Toutes les opérations converties en équivalent sous-jacent à terme, sont effectuées dans la limite globale d'engagement hors bilan d'une fois l'actif de l'OPCVM.

✓ **Nature des marchés d'intervention :**

réglementés

organisés,

de gré à gré.

✓ **Risques sur lesquels le gérant désire intervenir :**

taux,

action,

change,

crédit,

autres risques : volatilité, dividendes.

✓ **Natures des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**

couverture,

exposition,

arbitrage,

autre nature.

✓ **Nature des instruments utilisés :**

futures :

o sur actions et indices actions : couverture du risque actions

o sur taux : couverture du risque de taux

o sur devises : couverture du risque de change

- Options :
 - sur actions et indices actions : couverture du risque actions, couverture au risque de volatilité des actions
 - sur taux : couverture du risque de taux
 - sur devises : couverture du risque de change, couverture au risque de volatilité des devises
- swaps :
 - swap de taux : couverture du risque de crédit
- change à terme : couverture du risque de devises.
- dérivés de crédit : néant.
- autre nature.

4. Instruments intégrant des dérivés

Néant

5. Dépôts

Le fonds peut effectuer des dépôts d'une durée maximale de 12 mois, ses dépôts contribuant à l'objectif de gestion du fonds en lui permettant de gérer sa trésorerie.....).

6. Emprunts d'espèces

Néant

7. Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres

- Nature des opérations utilisées :**
 - prises et mises en pension par référence au code monétaire et financier ;
 - prêts et emprunts de titres par référence au code monétaire et financier ;
 - autre nature : sell and buy back ; buy and sell back.
- Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :**
 - gestion de la trésorerie : au travers de prises en pension de titres ;
 - optimisation des revenus de l'OPCVM ;
 - contribution éventuelle à la surexposition de l'OPCVM ;
 - autre nature
- Effet de levier éventuel :** non

➤ Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Modalités de calcul retenues pour calculer l'indicateur synthétique de risque :

Le processus d'investissement commence par l'estimation d'un équilibre entre les risques encourus et les rendements escomptés. Cette estimation se fait par le recours à un indicateur de risque fondé sur la volatilité historique. Cette volatilité exprime le niveau d'incertitude qui entoure l'évolution de l'OPCVM. Elle se calcule en utilisant l'écart-type des rendements hebdomadaires de l'OPCVM sur une période de 5 ans.

L'OPCVM se situe actuellement au niveau 6 de l'indicateur synthétique de risque, ce qui correspond à une borne de volatilité annualisée entre 15 et 25%.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque demeure inchangée, le classement de l'OPCVM étant dès lors susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

- **Risque de perte en capital :**

La performance de l'OPCVM peut ne pas être conforme à ses objectifs. De plus, le capital initialement investi peut ne pas lui être totalement restitué car n'intégrant aucune garantie.

- **Risque Actions :**

Le fonds peut être exposé au maximum à 60% en actions internationales, en cas de baisse des marchés la valeur liquidative du fonds peut baisser.

- **Risque lié à la capitalisation des sociétés :**

L'investissement du fonds sur les marchés de petites et moyennes capitalisations boursières pourra atteindre au maximum 12% de l'actif. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que les marchés de petites capitalisations boursières (Small caps) sont destinés à accueillir des entreprises qui, en raison de leurs

OPTIGEST PATRIMOINE

caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques pour les investisseurs, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse plus importante de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque lié à la gestion et à l'allocation d'actifs discrétionnaires :**

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur l'allocation d'actifs et la sélection de valeurs ou de fonds. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPCVM peut en outre avoir une performance négative.

- **Risque de taux :**

Le risque de taux correspond au risque de dépréciation de la valeur du capital des obligations, principalement à moyen ou long terme, lors d'une remontée des taux longs, notamment pour des raisons d'anticipation d'inflation par les marchés obligataires. Lorsque les taux montent, la valeur des produits de taux détenus en portefeuille diminuera. La baisse du cours des actifs correspond au risque de taux. Il est mesuré par la fourchette de sensibilité aux taux d'intérêts qui est pour l'OPCVM compris entre -5 et 10.

- **Risque de crédit :**

Le fonds peut investir dans les produits de taux. Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse faire face à ses engagements, ce qui peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

L'attention des souscripteurs est attirée sur l'investissement en titres à caractère spéculatif dits à « haut rendement » (maximum 20% de l'actif), dont la notation est devenue inférieure à BBB- et qui sont négociés sur des marchés dont les modalités de fonctionnement, en termes de transparence et de liquidité, peuvent s'écarter sensiblement des standards admis sur les places boursières ou réglementées européennes, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse plus importante de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque lié aux obligations convertibles :**

La stratégie d'investissement permettant d'investir en obligations convertibles, la valeur liquidative du fonds est susceptible de connaître des variations en fonction de l'évolution de la valeur de l'option de conversion (c'est à dire la possibilité de convertir l'obligation en action). La valeur des obligations convertibles dépend de plusieurs facteurs : niveau des taux d'intérêt, évolution du prix des actions sous-jacentes, évolution du prix du dérivé intégré dans l'obligation convertible. Ces différents éléments peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque lié à l'investissement dans les Pays émergents :**

Les conditions de fonctionnement et de surveillance de ces marchés peuvent s'écarter des standards prévalant pour les grandes places internationales, ce qui peut entraîner une baisse ou une hausse plus importante de la valeur liquidative de l'OPCVM.

- **Risque de change :**

Le fonds commun de placement peut investir dans des instruments libellés dans des devises étrangères hors zone euro jusqu'à 100%. Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, la valeur liquidative baissera.

- **Risque de contrepartie :**

Un risque de contrepartie résultant de l'utilisation d'instruments de produits dérivés existe. Le risque de contrepartie provient du fait que certaines contreparties pourraient ne pas honorer leurs engagements au titre de ces instruments.

➤ **Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :**

- **Souscripteur concerné :**

- Les **parts P** sont destinées à tous souscripteurs. Les parts P pourront notamment servir de support à des contrats d'assurance vie.
- Les **parts I** sont plus particulièrement destinées à des investisseurs institutionnels.

- **Profil type :** L'OPCVM s'adresse à un type d'investisseur qui est sensible à l'évolution des marchés actions et qui accepte par conséquent une évolution non régulière de prix de la part de l'OPCVM.

L'attention des investisseurs est attirée sur les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés des pays émergents qui peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

- Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation personnelle de l'investisseur. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et de la durée recommandée de placement mais également de son souhait de prendre des

OPTIGEST PATRIMOINE

risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent. Dans tous les cas, il est fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de l'OPCVM.

- **Durée de placement recommandée** : supérieure à 3 ans.

➤ Modalités de détermination et d'affectation des revenus :

Caractéristiques parts	Affectation des résultats
P	Capitalisation intégrale des revenus
I	Capitalisation intégrale des revenus

➤ Caractéristiques des parts ou actions :

Les parts sont libellées en euro.

Les parts P sont décimalisées en dix-millièmes de parts.

Les parts I sont décimalisées en dix-millièmes de parts.

➤ Modalités de souscription et de rachat :

Caractéristiques Parts	Valeur liquidative d'origine	Montant minimum de la première souscription(*)	Montant minimum des souscriptions ultérieures
P	100 euros	1 part	1/10 000 ^{èmes} part
I	100 000 euros	1 part	1/10 000 ^{èmes} part

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque vendredi avant 11 heures 30 auprès de BANQUE MARTIN MAUREL - 43, rue Grignan - 13006 MARSEILLE - Tél. : 04 91 04 81 44.

Elles sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

Le calcul de la valeur liquidative est hebdomadaire le vendredi à l'exception des jours fériés légaux suivant le calendrier de la Bourse de Paris. Dans ce cas la valeur liquidative est calculée le jour ouvré précédent.

La valeur liquidative est disponible sur simple demande à l'adresse de la société de gestion, auprès des guichets de Banque Martin Maurel.

➤ Frais et commissions :

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoir confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au dépositaire, etc....

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	- Parts P : 4,50% taux maximum - Parts I : 4,50% taux maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative x nombre de parts	Néant

La commission de souscription indirecte maximale est de 0,5%.

La commission de rachat indirecte maximale est de 0,5%.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

OPTIGEST PATRIMOINE

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux Barème
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net Hors parts ou actions d'OPCVM dont la banque Martin Maurel est dépositaire	- Parts P : 1,794% TTC - Parts I : 0,90% TTC
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement : société de gestion, dépositaire La répartition des commissions de mouvement est précisée ci-dessous	Prélèvement sur chaque transaction	Barème maximal Bourse française : 0,65% H.T par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,1% H.T Bourses étrangères : 0,65% H.T par opération à l'exception des obligations pour lesquelles cette commission est de 0,1% H.T

Barème des commissions de mouvements prélevées

Le taux global maximum appliqué pour les transactions sur la bourse française est de 0,7774% TTC et se répartit, après règlement du courtage, dans les proportions indicatives suivantes :

La commission du dépositaire est un taux fixe de 0,1196% TTC plafonnée à 59,80€ TTC pour les ordres français. Le reste revenant à la société de gestion

Le taux global maximum appliqué pour les transactions sur les bourses étrangères est de 0,7774% TTC et se répartit, après règlement du courtage, dans les proportions indicatives suivantes:

La commission du dépositaire est un taux fixe de 34,684 € TTC à 218,868 € TTC selon les pays pour les ordres étrangers. Le reste revenant à la société de gestion.

Frais indirects des OPCVM cibles

Le fonds pourra investir dans des OPCVM dont l'ensemble des frais ne dépasseront pas les plafonds maxima suivants :

- frais de gestion fixes : 2,392% TTC de l'actif net.

➤ Procédure de choix des intermédiaires

Chaque année les intermédiaires financiers sont sélectionnés par l'ensemble des gérants de la société de gestion sur la base d'une série de critères de qualité de service (qualité de la recherche, qualité des conseils boursiers, qualité de l'exécution, du traitement administratif des ordres en front office...).

Une liste limitative est établie puis soumise au comité des risques boursiers qui la valide sur le plan du risque de contrepartie.

III – Informations d'ordre commercial

Les demandes d'information et les documents relatifs à l'OPCVM peuvent être obtenus en s'adressant directement à la société de gestion :

OPTIGESTION
39, avenue Pierre 1^{er} de Serbie
75008 PARIS

E-mail : cpages@optigestion.com

Les demandes de souscriptions et de rachats relatives à l'OPCVM sont centralisées auprès du dépositaire :

BANQUE MARTIN MAUREL
43, rue Grignan
13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 04 81 44

IV – Règles d'investissement

Conformément aux dispositions des articles R. 214-1 et suivants du Code Monétaire et Financier, les règles de composition de l'actif prévu par le Code Monétaire et Financier et les règles de dispersion des risques applicables à cet OPCVM doivent être respectées à tout moment. Si un dépassement de ces limites intervient indépendamment de la société de gestion ou à la suite de l'exercice d'un droit de souscription, la société de gestion aura pour objectif prioritaire de régulariser cette situation dans les plus brefs délais, en tenant compte de l'intérêt des porteurs de parts de l'OPCVM.

La méthode de calcul de l'engagement de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'approximation linéaire telle que définie à l'article 411-44-4 du Règlement général de l'AMF.

V – Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

L'organisme s'est conformé aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM (Avis du Conseil National de la Comptabilité n° 2003-08 du 24 juin 2003).

La devise de comptabilité du fonds est l'euro.

Les comptes relatifs au portefeuille titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus. Toute sortie génère une plus value ou une moins value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

L'OPCVM valorise son portefeuille à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché de méthodes financières par tous moyens externes : valeurs d'expertise, valeur retenue en cas d'OPA ou OPE, transactions significatives....

La différence valeur d'entrée - valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en "différence d'estimation du portefeuille"

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

➤ Règles d'évaluation des actifs :

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation ci-dessous :

Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé sont évalués au prix du marché.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Les obligations et actions européennes sont valorisées au cours de clôture, les titres étrangers au dernier cours de clôture connu.

Les actions et obligations faisant l'objet de couverture ou d'arbitrage par des positions sur les marchés à terme sont évaluées sur la base des cours de clôture du jour.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre.

Les titres de créances négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est inférieure à 3 mois sont valorisés au taux de négociation d'achat. Un amortissement de la décote ou de la surcote est pratiqué de façon linéaire sur la durée de vie du TCN.

Les titres de créances négociables dont la durée de vie est supérieure à 3 mois sont valorisés au taux de marché.

Les parts ou actions d'O.P.C.V.M. sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles

Les titres qui font l'objet de contrats de cession ou d'acquisition temporaire sont évalués en conformité avec la réglementation en vigueur selon les conditions du contrat d'origine.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation.

Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leurs admissions sur un marché réglementé.

Les contrats :

Les opérations sur les marchés à terme ferme sont valorisées au cours de compensation et les opérations conditionnelles selon le titre du support.

La valeur de marché pour les contrats à terme ferme est égale au cours en euro multiplié par le nombre de contrats.

La valeur de marché pour les opérations conditionnelles est égale à la traduction en équivalent sous-jacent.

Les swaps de taux sont valorisés au taux de marché conformément aux dispositions contractuelles.

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur de marché.

Modalités pratiques

Les actions et les obligations sont évaluées sur la base des cours extraits de la base de données Finalim en fonction de leur place de cotation. Les possibilités de recherche sont complétées par des écrans de consultation de Reuters et des écrans de consultation de la société Bloomberg :

Europe : extraction à 8 h à date de calcul VL +1 pour une cotation au cours de clôture

Les positions sur les marchés à terme fermes à chaque valeur liquidative sont évaluées sur la base des cours de compensation du jour.

Les positions sur les marchés à terme conditionnels à chaque valeur liquidative sont évaluées selon les principes employés pour leur sous-jacent.

➤ **Méthode de comptabilisation :**

Mode de comptabilisation pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe

Le produit des obligations, des titres participatifs, des effets publics et des créances de toute nature, détenus par le fonds s'entend des produits encaissés entre la date d'acquisition ou de la précédente clôture et la date d'arrêt. Il est inscrit en revenus distribuables selon la méthode des coupons encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition de titres

Les frais d'acquisitions sont imputés aux comptes de frais de négociation de l'OPCVM.

Mode de calcul des frais de gestion

Les frais de gestion sont imputés au compte de résultat de l'OPCVM lors du calcul de chaque valeur liquidative.

Les frais de gestion recouvrent les charges liées à la gestion financière, à la gestion administrative et comptable, à la conservation des actifs, à la distribution des avoirs et aux contrôles du dépositaire.

Les frais de gestion sont calculés sur la base de l'actif brut déduction faite des parts d'OPCVM du groupe MARTIN MAUREL.